



Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Chemin de la Caillaouère – B.P. 161 - 32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.77.95 – Fax 05.62.61.77.28

spmf@gers-agriculture.org, www.apiservices.biz/fr/spmf

Président : Joël Schiro, 2 Impasse du Bois 65350 BOULIN. Tel : 05 62 33 23 53

Portable : 06 09 71 99 18.

Mail : jschiro@miel-de-france.com

INFO SPMF N° 16/2017 : BILAN ECONOMIQUE DE FIN DE SAISON 2017.

25 Septembre 2017

1. Introduction

Pour ce qui concerne la France apicole, l'exercice du bilan économique de fin de saison devient de plus en plus difficile. Faire une évaluation des récoltes « à chaud », est une gageure. Il y a beaucoup trop d'interférences diverses, pas seulement liées à l'état catastrophique du cheptel d'ailleurs. Mieux vaut ne pas s'y risquer et attendre quelques mois la prochaine enquête commandée par FranceAgriMer. Quel que soit le cabinet d'audit choisi, jusqu'à présent, ces enquêtes sont faites sérieusement. Elles sont aussi fiables que possibles. Pour peu que le résultat soit diffusé sans censure préalable, globalement, elles reflètent la réalité du mieux possible. On peut regretter que ce ne soit réalisable que l'année suivante mais il n'est techniquement pas possible de faire mieux.

Par contre, les statistiques douanières sont une mine d'informations fraîches et intéressantes. Sans en faire une analyse longue et fastidieuse, ni encombrer nos lettres d'info avec des tableaux compliqués, il est intéressant de dégager les principaux chiffres, parfois arrondis au plus près afin de faciliter la lecture. Après avoir fait ce petit tour du monde, il sera plus facile de revenir à la situation française.

2. Analyse succincte des statistiques douanières

En 2015, la France a importé 33 000 tonnes de miel, 35 500 en 2016 et 37 000 en année glissante des 12 derniers mois, d'Août 2016 à juillet 2017. C'est une progression régulière qui, à consommation quasi constante, reflète la baisse de la production française. Logique.

Le prix moyen qui va du moins cher (moins de 2,00 pour l'Ukraine), au plus cher (plus de 35,00€ pour la Nouvelle Zélande) a baissé tout aussi régulièrement. Nous sommes passé de 3,51€/ en 2015, pour 3,22 en 2016 et 3,08 en année glissante. Au regard de l'évolution des tarifs sur le marché mondial, cela est également très logique.

Nous avons exporté 5 100 tonnes en 2015 (prix moyen 5,72), quasiment autant en 2016 (tarif 6,12), et 5 050 tonnes en année glissante à 6,34€. Il ne s'agit pas que de miel français. En plus, alors que la quasi-totalité des importations se fait en fûts, à l'inverse, l'essentiel des exportations se fait en pots. Toutes choses égales par ailleurs, il reste que, si le tarif moyen à l'importation a baissé de 13%, il a monté à l'exportation de 10%.

Déduction faite des exportations, les importations nettes de la France (total des importations, moins total des exportations), ne cessent de monter : 27 800 tonnes en 2015, puis 30 500 tonnes en 2016 pour atteindre près de 31 900 tonnes en année glissante.

C'est environ dix fois plus qu'il y a 25 ans. Tous ces chiffres sont dans l'ordre des choses. Ils peuvent se recouper avec toutes les constatations que chacun peut faire dans son secteur. Sauf à être sourd, aveugle et inconséquent, il est difficile de ne pas s'inquiéter : la filière apicole s'enfonce chaque année davantage dans le suicide ou le désastre... comme on voudra. À ce stade, si, collectivement, on persiste dans le déni de réalité, la prochaine génération d'apiculteurs ne sera plus, au mieux qu'un décor de musée, au pire une corporation de marchands de miels d'importations.

Sans y perdre trop de temps ni s'encombrer l'esprit avec le dédale des droits de douane et leurs exemptions ponctuelles, il n'est pas inintéressant de se plonger un peu dans les détails.

L'Ukraine, désormais leader sur le marché européen représente 3 400 tonnes en 2015 (à 2,62€/kg), pour 4 600 en 2016 (1,97€), et 5 600 sur les 12 derniers mois glissants (1,84€). Ce n'est que très récemment que l'Ukraine est devenue un opérateur majeur sur le marché européen. Il se dit parfois que, si ce pays a cessé d'exporter en Russie, ce serait pour des raisons politiques liées aux sanctions commerciales de Moscou. D'autres observateurs contestent cette analyse. Ils affirment que, moyennant quelques menus bakchichs à la frontière comme autrefois, il lui serait toujours possible d'exporter s'il y avait un acheteur en face. D'après eux, la vraie raison serait beaucoup plus triviale : la Russie n'a plus d'argent. À vérifier...

Sans compter les miels chinois qui peuvent transiter et/ou être dédouanés dans d'autres pays, la Chine seule (avec 30% du total, c'est le premier fournisseur de l'Union Européenne), représente pour la France, 7 243 tonnes en 2015 (à 2,37€/kg), puis 4 835 tonnes en 2016 (2,46€) et 4 314 tonnes ces 12 derniers mois (2,03€). Sans compter les miels de Chine qui sont dédouanés en Espagne, en Belgique ou d'autres pays, la Chine représente donc de 11 à 22% du total des importations de la France. Comme il est peu probable que les miels chinois soient réexportés en pots, la proportion consommée en France, sans atteindre le niveau des pays les plus laxistes comme la Grande Bretagne, est loin d'être négligeable.

Ceci dit, nos collègues Chinois peuvent produire aussi du miel véritable qui passe les contrôles analytiques les plus sérieux. Bien entendu !

On constatera simplement que, d'après NORBERTO GARCIA, les miels toutes fleurs chinois qui passent l'analyse par RMN seraient 37% plus chers que les miels « conventionnels ». Pour l'acacia, la différence serait de 30%. La vertu dans les affaires dépend aussi et surtout du contexte politique. Au lieu d'en laisser l'initiative aux entreprises privées, les autorités de l'union européenne, si elles en avaient la volonté politique, pourraient parfaitement imposer les analyses les plus fines disponibles aux importateurs et/ou à la grande distribution.

L'Argentine est passée de 410 tonnes en 2015 (à 3,13€/kg), puis 3 095 tonnes en 2016 (1,98€) et enfin 3 980 tonnes ces 12 derniers mois (1,89€), soit une baisse de 40%.

Tout cela est cohérent avec le marché mondial. Dès que les États Unis ont cessé de rafler la quasi-totalité des récoltes d'Argentine, ce pays s'est aligné sur les tarifs les plus bas de la Chine et de l'Ukraine pour pouvoir réexporter en Europe. Compte tenu de la baisse générale des prix sur le marché international, c'est d'ailleurs aussi à ce moment là qu'il est devenu quasi impossible d'écouler normalement nos récoltes de miels français. Nous verrons cela plus loin.

3. Que s'est il passé en 2017 ? Récoltes et prix ailleurs dans le monde !

Globalement, Chine excepté comme d'habitude, la plupart des pays ont des récoltes plus faibles que les années précédentes. En termes d'importation sur l'Europe entière, la Chine restera probablement le N°1. La Grande Bretagne, l'Espagne ou les Pays Bas sont fortement acheteurs mais la France n'est pas loin derrière. Selon les pays il y a des opérateurs qui exigent des contrôles sophistiqués par les analyses en RMN (Résonance Magnétique Nucléaire), d'autres préfèrent se concentrer sur le prix... bref, fermer les yeux (voir annexe en fin de texte)

S'il n'y avait pas le « miel » chinois, dans le monde entier, les prix monteraient de manière spectaculaire. Nul ne sait par contre si les consommateurs seraient prêts à suivre jusqu'aux tarifs de la Nouvelle Zélande. Grace au travail de l'institut technique local financé par des fonds interprofessionnels, une protéine particulière a été mise en évidence sur le miel local de Manuka, faisant exploser la demande. Conséquence, dans les statistiques douanières, il ressort à 36,69€/kg pour les 23 tonnes importées en 2016. Comme chacun sait, l'essentiel de la production Néo Zélandaise est vendue en Asie.

La plupart des pays d'Amérique du Sud ont de mauvaises récoltes. En Amérique Centrale, les volumes sont tellement faibles qu'il n'y a quasiment pas d'offres. Les prix de l'Argentine se sont fortement tendus au printemps pour rechuter ensuite dès que les États-Unis ont diminué leurs achats. C'est une sorte de yoyo en routine auquel les opérateurs sont habitués.

En comparaison, les récoltes en Europe de l'Est sont plutôt bonnes. Malgré une récolte « moyenne », l'Ukraine restera leader avec des tarifs en légère augmentation. Nous avons encore peu de contact avec nos collègues Ukrainiens mais il semble que les moyennes à la ruche, certes supérieures aux nôtres, ne soient pas extraordinaires. Cela tournerait autour de 30 à 60 kg par an en fonction des zones.... À vérifier. Les prix payés aux petits producteurs, autour de l'équivalent de 0,90€ l'an dernier, semblent évoluer désormais autour de 1,10€.

L'idéal serait bien sûr de procéder à des échanges et faire connaissance. Il y a toujours des choses à apprendre. Une chose est sûre : ce ne sont pas qu'avec des petits producteurs que les exportateurs ukrainiens sont capables d'exporter ces dizaines de milliers de tonnes de miel.

On notera les informations de RON PHIPPS sur l'American Bee Journal : 10% des terres agricoles seraient louées par les Chinois qui posséderaient 10 « industries » apicoles dans le pays. L'Ukraine importerait du miel de Chine..... À vérifier la aussi !

4. Les travaux du Joint Research Center (JRC) à Bruxelles.

Surtout si on se réfère à son importance microscopique dans l'économie mondiale, le miel fait l'objet d'une attention soutenue de la part des médias et d'une multitude d'organismes.

Au printemps dernier, le laboratoire allemand QSI a fait état d'un rapport du JRC (Joint Research Center, un organisme de contrôle et de recherche de l'UE basé à Bruxelles). D'après QSI, 66% des 2 264 échantillons collectés en UE (plus Norvège et Suisse), avaient été trouvés non conformes par le JRC.

En fait, il s'agissait d'une erreur d'interprétation. Le JRC n'a analysé qu'une partie des 2 264 prélèvements. L'autre partie a été contrôlée par chaque État membre concerné. Sur sa partie, JRC n'a trouvé « que » 14% de non conformités. Il serait trop long et fastidieux de détailler toute cette affaire. Il s'agit d'un travail aux frontières du contrôle et de la recherche. Sur les 2 264 échantillons, certains n'ont été contrôlés que par une méthode, d'autres par deux, alors qu'une partie a subi d'autres contre-analyses à l'aide d'autres méthodes encore. Bref, si l'on veut une « photographie » exacte, encore faut-il utiliser les **mêmes** méthodes les plus fiables sur **tous** les échantillons.

Le laboratoire QSI, par ailleurs notoirement compétent sur de nombreux types d'analyses, dispose d'un service commercial particulièrement dynamique. Pour mémoire, suite à l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne sur le « miel OGM », QSI avait détecté positifs tous les miels français que nous lui avons envoyés. Il s'agissait d'un artéfact. Les analyses qui ont été refaites, ont conclu à l'absence de « miel OGM ». Bien entendu, rien n'a été facturé.

Au-delà du désordre des informations partielles ou carrément inexactes diffusées ici et là, cette affaire témoigne d'une situation prodigieusement malsaine :

- une partie des miels proposés aux consommateurs en Europe, quelle que soit leur origine géographique, locale ou importée, n'est pas conforme à la réglementation.
- Comme si cela ne suffisait pas, les autorités ne disposent d'aucune méthode d'analyse officiellement homologuée ou quelconque moyen fiable de déterminer formellement en amont les cas de non-conformité et, en conséquence, d'assainir le marché. Au-delà des discours lénifiants, on ressent la aussi cruellement l'absence de volonté politique.

Inutile donc pour l'instant de s'agiter dans les hémicycles afin de modifier la réglementation. Cela ne servira à rien tant qu'on ne fait pas appliquer celle qui existe déjà. Il serait nettement plus judicieux et efficace de commencer, enfin, par structurer la filière et faire le travail technique qui n'a pas été fait jusqu'à présent. Les propositions du rapport SADDIER sont faites pour cela.

Contrairement à ce que pensent les naïfs, il n'y a aucune méthode d'analyse magique. On est dans le domaine de la science, pas de la prestidigitation. Il y a toujours besoin, origine par origine et critère par critère, d'étalonner les appareils de contrôle avec des miels authentiques. C'est un travail technique de collecte et d'identification des échantillons. Pour la France, cela ne pourra se faire qu'avec l'aide de structures régionales (par exemple les ADAS), encadrées par une structure technique nationale (par exemple l'ITSAP).

Encore faudrait-il ne pas démolir les rares structures qui existent déjà au motif de l'inconséquence et des dérives dans lesquelles elles ont été entraînées bien malgré elles.

Comme on le voit, la planète du miel fonctionne très mal, par à coups, sans cohérence, sans transparence et dans le désordre total. Rien ne changera si la filière continue à demeurer opaque, sans organisation représentative, sans structuration ni la moindre colonne vertébrale. On peut continuer ad vitam aeternam à organiser, au niveau local, national ou européen, des grands barnums médiatiques, animés ou sponsorisés par telle ou telle entreprise, en présence de personnalités éminentes, anciens ministre et/ou têtes couronnées, cela n'a jamais servi à rien dans le passé. Cela ne servira pas davantage dans l'avenir.

5. Que se passe t il en France ? Récoltes et prix.

Après un quasi doublement des prix en trois ans suite au phénomène de disparition des abeilles, fin 2015, le marché s'est bloqué. Brusquement, il n'y a plus eu d'acheteurs de miels français.

Bien entendu, le facteur déclenchant, ce fût l'effondrement des prix sur le marché mondial suite au quasi arrêt des achats de miels d'Amérique de Sud par les États-Unis.

Il n'est déjà pas facile de vendre du miel Français autour de 6,00€ lorsque le marché mondial n'est même pas à 4. Alors lorsqu'il s'effondre autour de 2,00 €, cela devient impossible.

Deux phénomènes se sont conjugués :

- L'explosion de la fraude sur les ventes directes, qui a toujours existé, mais jamais à ce niveau, (cf. l'étude PROTEIS censurée par FranceAgriMer),
- Le quasi boycott du miel français distribué par les conditionneurs nationaux de la part de la grande distribution qui s'est vengée des hausses de l'année précédente qu'elle avait eu tant de réticences à accepter tellement les aléas de la production lui sont étrangers.

En cette fin de saison de production 2017, il reste pas mal d'invendus 2016, surtout mono-floraux et régionaux spécifiques. Il faut bien s'entendre la dessus. Il y a certes beaucoup d'invendus par rapport aux volumes produits mais cela ne représente pas grand-chose en volume global. Qu'il y ait demain de nouveaux acheteurs pour 500 tonnes de châtaignier, de montagne, de Provence, de sapin, de forêt de miellat..... Bref de chacune des variétés récoltables en France et on se rendra compte très vite qu'il sera impossible de fournir **aucune** de ces demandes.

S'il n'y a pas d'acheteur, ce n'est pas parce qu'il y aurait surproduction, c'est parce que le marché est bloqué. Comme il a été dit en introduction, il est impossible d'évaluer, « à chaud », la récolte 2017. Cependant, on peut considérer sans grand risque qu'elle sera supérieure à 2016 mais inférieure à 2015, soit entre le quart et le tiers de ce qu'elle était il y a 25 ans. À vérifier. Attendons de voir ce que dira la prochaine étude de FranceAgriMer.

Quels sont les prix ?

À l'international, ils sont sensiblement remontés. L'Ukraine est entre 2 et 2,50€, l'Europe de l'Est et l'Amérique du sud entre 2,50 et 3,20, l'Espagne entre 3,50 et 4 (FOB, CAF, DDP ou DAP selon le cas). Incontestablement, ce sera un soulagement.

Ce qui est frappant sur le marché Français pour l'instant, c'est l'absence d'acheteurs. Il faudra du temps pour la reprise mais on peut néanmoins se faire une idée. Compte tenu de la situation à l'international, les prix des miels français ne baisseront « que » de 15 à 30%.

Les miels courants se situeront entre 3,5 et 4,50€, les mono floraux et régionaux classiques (montagne, châtaignier, Provence, etc.) tourneront entre 5,50 et 6,50. Quant aux miels rares, bien peu dépasseront les 9,00€ (EXW).

Une mention particulière doit être faite sur l'acacia. C'est un mono floral indispensable dans n'importe quelle gamme de n'importe quel vendeur. C'est le plus important dans le marché inter apiculteur. Malgré une récolte 2017 squelettique, après 2016 pas brillant, il n'y a quasiment pas de demandes. Quelques petits lots se sont échangés autour de 10,00€ entre apiculteurs, mais, pour l'essentiel, une proportion importante de la faible récolte reste encore invendue. S'il y avait besoin d'une preuve supplémentaire, de la fraude massive sur la vente directe, elle est sous nos yeux. Sans avoir recours à l'importation, Il ne serait pas possible de trouver autant d'acacia « français » sur les marchés en vente directe partout dans le pays.

6. L'ambiance dans la filière.

Comme d'habitude, les rumeurs vont bon train :

- Les remontées éventuelles de sirop dans le miel ? un complot pour faire baisser les prix !

Comment peut-on être assez aveugle pour ne pas se rendre compte de l'utilisation massive des sirops de nourrissage afin de compenser les anomalies de comportement sur le cheptel ?

Le chiffre de 15 000 tonnes de sirops vendus aux apiculteurs circule dans les milieux « autorisés ». La consommation de sirop à outrance est incontestable dans certains secteurs. Ce n'est donc pas impossible mais personne ne peut rien affirmer de précis. Comme dit la sagesse populaire, en l'absence d'interprofession habilitée à fournir des statistiques sérieuses, ces milieux devraient surtout être autorisés à se taire ! ... ou à travailler efficacement à l'indispensable structuration.

Quant aux spécialistes du déni, ils feraient mieux de regarder la réalité en face : compte tenu de ce qui se passe sur le terrain depuis quelques années afin de pallier le phénomène de disparition des abeilles, statistiquement, il n'est pas possible que quelques lots de miels ne soient pas, parfois, contaminés par des remontées de sirop. La seule question c'est : combien y en a t il ? En tout cas, il n'y a aucun complot de la part d'aucun laboratoire !

- Les fraudes sur la vente directe ? un complot pour prendre des parts de marché !

Comment peut-on ne pas se poser de questions sur la multiplication des nouveaux « apiculteurs », le plus souvent inexpérimentés, vendeurs de miels sur les marchés ?

Quand les plus anciens, malgré leur maîtrise technique, ont du mal à conserver un cheptel productif, comment les nouveaux venus pourraient ils continuer à approvisionner leur étalage et maintenir une gamme sans recourir à des achats extérieurs ?

- L'absence d'achat de la part des conditionneurs ? un complot pour éliminer les producteurs !

Comment peut-on être assez ignorant des réalités commerciales pour imaginer benoîtement que l'absence de miels français sur les rayons de supermarchés résulte d'une volonté délibérée des conditionneurs dont c'est le métier de vendre du miel en pots ?

Les directeurs de supermarchés les supplieraient de fournir du miel français et, par caprice ou par paresse, les conditionneurs refuseraient de les livrer ? Allons donc !

Bien entendu, comme d'habitude, les populistes et les démagogues sont à la manœuvre. On ne compte plus les annonces de demandes pressantes auprès de la DGCCRF pour intensifier les contrôles.....

Au SPMF on ne va pas se plaindre d'avoir fait des adeptes.

Cependant, en l'absence de refondation et d'organisation des contrôles, ces démarches ne servent strictement à rien d'autre qu'à se faire mousser. D'ailleurs, s'il suffisait d'appuyer sur un bouton, il n'y aurait pas 45% de fraude à l'importation sur la vente directe (sans parler des autres types de fraude), et le représentant du ministre n'aurait pas pris un soin méticuleux à censurer l'étude qui le démontre.

Le SPMF est sans conteste recordman toutes catégories de la lutte contre les fraudes. Nous avons également l'expérience d'une multitude de constitutions de parties civiles.

Régulièrement, lorsqu'un margoulin se fait épingler pour avoir gagné frauduleusement plusieurs dizaine de milliers d'euros en revendant plusieurs tonnes de miels importés, il se voit généralement condamner à 100 ou 1 000,00€ d'amendes.

Avant de continuer à brasser du vent inutilement dans le seul but d'avoir quelque chose à dire sur les revues, il faut d'abord faire en sorte que le travail des enquêteurs soit davantage « rentable »... non seulement pour l'État qui doit légitimement encaisser les amendes, mais aussi par respect pour les consommateurs et pour l'indispensable efficacité de la protection des véritables producteurs.

Qui peut croire que le risque d'une amende au moins supérieure au bénéfice frauduleux démontré par les enquêteurs ne soit pas un préalable indispensable à une lutte efficace contre la fraude ?

Par ailleurs, lorsque 45% des miels proposés à la vente directe sont de la fraude à l'importation, cela concerne plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'opérateurs. S'il n'y a pas, au moins, plusieurs dizaines de procédures chaque année, c'est qu'il y a « quelque chose qui cloche »... Ceci dit sans préjudice de l'indispensable regard de l'État sur la légitimité des diverses représentations professionnelles.

En effet, comment peut-on être assez naïf pour imaginer que, à ce niveau de déliquescence du marché, certaines organisations représentatives, au milieu de producteurs vertueux, ne sont pas noyautées par les fraudeurs ? Pourquoi, dans un secteur professionnel de moins de 5 000 acteurs, y aurait-il besoin de sept « syndicats représentatifs », sans compter les courants, les scissions et les associations concurrentes qui leur disputent la représentativité ?

Il n'est pas possible de parler de l'ambiance de la filière en ce moment sans évoquer les difficultés de l'ITSAP. Nous traiterons à nouveau le fond du sujet dans une prochaine lettre d'info mais il est évident que l'éventuelle disparition de notre institut technique, outre qu'il signerait la fin de la recherche appliquée sur le phénomène de la disparition des abeilles, interdirait la moindre avancée dans les difficultés que nous traversons sur le marché du miel.

S'il n'y a plus d'institut technique, il ne sera pas possible de collecter les échantillons pour faire étalonner les appareils d'analyse, que ce soit pour le JRC à Bruxelles, pour la DGCCRF ou les éventuels instituts scientifiques concernés en France.

Si en plus du miel, on veut faire un travail efficace sur les gelées royales dont le marché est encore plus gangréné, immoral et corrompu, rien ne sera possible sans institut technique.

Si on veut participer au groupe international proposé par la Chine pour « améliorer » la définition du miel, comment pourra-t-on le faire sans institut ?

Qui pourra fournir les arguments techniques indépendants pour appuyer le dossier de l'indispensable reprise de l'aide aux analyses de miels supprimée autoritairement et sans concertation par le représentant du ministre au comité apicole de FranceAgriMer ?

Comment envisager la nécessaire structuration de la filière si on commence par détruire le peu qui existe jusqu'à présent ?

Il n' y a rien de nouveau sous le soleil.

Une filière, (comme un pays une ville ou une famille), a besoin d'être organisée... bref de disposer d'une colonne vertébrale permettant à ses propres acteurs de fonctionner rationnellement, et d'être compréhensible vis-à-vis des observateurs à l'extérieur (politiques, médias, société civile).

- Il faut une ou plusieurs structures représentatives qui débattent et qui définissent les choix politiques. Ce sont normalement des syndicats mais peu importe la forme juridique. pourvu qu'elles soient représentatives et « qu'elles fassent le job »,
- Une structure qui collecte les fonds destinés à financer les actions d'intérêt général. C'est normalement une interprofession mais, peu importe le statut juridique pourvu qu'elle assure la fonction,
- Une structure qui s'occupe de la recherche appliquée et assure le lien avec la recherche fondamentale. C'est logiquement un institut technique mais, encore une fois, il suffit qu'elle exerce la fonction.

C'est ce qui a été tenté la première fois en 1947 et qui a échoué à cause du SNA.

C'est ce qu'avait proposé la dernière fois le rapport SADDIER et que Mr GERSTER a saboté.

C'est ce qui a été essayé entre temps à de nombreuses reprises depuis 70 ans et qui a systématiquement échoué compte tenu du désintérêt de l'État qui a toujours refusé d'exercer sa fonction régaliennne pour un si microscopique secteur économique perçu comme sans importance, immature et folklorique.

L'objectif est clair,

La méthode est connue,

Les raisons de l'impossibilité à y parvenir jusqu'à présent sont formellement identifiées,

Il reste à souhaiter que, abandonnant les vieilles pratiques politiciennes, l'État exerce enfin sa fonction. Sans volonté politique déterminée, devant tant de fraudes et de dysfonctionnements, toute seule, notre filière ne pourra jamais créer le cadre légal commun à toutes les autres activités économiques.

C'était l'ambition du rapport SADDIER minutieusement enterré par Mr GERSTER.

INFO SPMF N° 16/2017 : Bilan économique de fin de saison.
25 septembre 2017.

Annexe :

Selon les pays, la grande distribution peut être plus ou moins exigeante. C'est une question culturelle avant d'être économique.

Par exemple, en Angleterre, la question de savoir si le miel est 100% pur et naturel apparaît comme largement surréaliste. À prix égal, que ce soit le directeur de magasin ou le consommateur, chacun préférera du vrai miel. À partir de 10 ou 20% de différence, la plupart pencheront pour l'adultération, surtout s'il est possible d'entretenir le flou sur l'étiquette.

À l'autre extrémité de la différence culturelle, il y a par exemple la France ou l'Allemagne.

Le consommateur allemand, peu sensible au terroir, apprécie le « biologique ». Il veut du naturel et, s'il en a les moyens, même à 20 ou 30% d'écart, il préférera du vrai miel. Sinon, tant qu'à faire, il se tournera carrément vers une fabrication industrielle.

Le français, encore aujourd'hui, a gardé une « culture paysanne ». Il est davantage sensible au terroir et/ou à la production locale, aux marchés physiques, et la vente directe. Cela ressort clairement de tous les audits et en particulier de l'étude PROTEIS du 29 septembre 2015.

Tous consommateurs confondus (inclus ceux clients de la grande distribution), 50% affirment que l'origine « France » est déterminante dans le déclenchement de l'achat.

Pour ceux qui s'approvisionnent exclusivement auprès de la vente directe, 49% d'entre eux indiquent comme principale motivation « la certitude de l'origine France ».

Toutes ces informations prennent un relief particulier lorsqu'on sait que :

- 70% du miel consommé en France est importé,
- 45% de celui qui est proposé en vente directe est aussi importé, mais proposé au consommateur sous étiquetage frauduleux,
- L'État, par l'intermédiaire de son représentant, au lieu de faire le nécessaire pour assainir le marché, a fait tout le contraire. Il n'a eu qu'une seule préoccupation, dissimuler au mieux l'information afin qu'elle ne sorte pas, tant auprès des consommateurs, que des parlementaires ou des médias.

À ce propos, preuve s'il en était besoin que ce n'est pas la bonne méthode, on assiste depuis quelques mois à une déferlante journalistique sur le sujet. Il ne se passe pas une semaine sans que l'on soit sollicité par tel ou tel média. Sans épiloguer sur la frustration commune à tous les professionnels de n'importe quelle activité confrontés à cette épreuve, il est nécessaire de s'interroger.

Il s'agit, à l'évidence, d'une contre publicité extrêmement dangereuse pour nos produits.

On est surpris par contre du déni de réalité de certains responsables « professionnels » (ou qui s'auto proclament tels), qui « expliquent » les choses de manière totalement naïve. Les apiculteurs (ou en tout cas qui s'exposent souvent frauduleusement comme tels) sont présentés comme toujours vertueux alors que les conditionneurs nationaux sont systématiquement désignés comme fraudeurs potentiels. En gros : small is beautiful.

Même s'il n'y avait pas d'études qui démontrent l'inverse, on est quand même surpris de tant de simplisme et d'ingénuité. Soyons clair, dans l'apiculture comme dans n'importe quelle autre activité, plus on est petit, moins on sera susceptible d'être contrôlé. Déjà, entre un apiculteur qui ne vend que sur ses marchés de proximité et un autre qui fournit la grande distribution, le décalage est énorme.

Dés qu'on passe au stade supérieur, les contraintes augmentent. Alors que les entreprises d'envergure nationale sont soumises régulièrement à des contrôles divers (douanier, fiscal, TVA, social, etc.), on a connu des collègues qui n'ont jamais vu un contrôle de toute leur vie. Par ailleurs, imagine t on une entreprise qui a plusieurs salariés prendre délibérément et en toute irresponsabilité le risque de se voir épingler par le client, une administration ou une association de consommateurs qui s'aviserait à faire un prélèvement dans le supermarché qu'il livre ?

Un conditionneur national qui serait convaincu de fournir, délibérément, à ses clients de la grande distribution, du miel non conforme à la réglementation, prendrait le risque de perdre sa clientèle.

Il est évident que personne n'est parfait et que l'étiquetage du miel en grande distribution, qui, généralement, respecte la lettre mais certainement pas l'esprit de la réglementation, est inintelligible à la plupart des consommateurs. S'il était plus transparent, nul doute que tout le monde serait gagnant. Non seulement les consommateurs ne se sentiraient pas régulièrement pigeonnés, mais les producteurs écouleraient plus facilement leurs récoltes. Il n'empêche que, si l'on en croit les études effectuées jusqu'à présent, ce sont 45% des miels proposés par de faux apiculteurs qui sont de la fraude à l'importation. Comme il n'y a pas de faux conditionneur pour noyauter leur organisation représentative, le risque de ce côté là est différent.

Parce qu'il ne faut pas se leurrer : le problème vient bien en amont de la fraude sociale avant de se matérialiser en aval par la fraude sur le produit. Qu'on mette en œuvre les préconisations du rapport SADDIER et il sera enfin possible de lutter efficacement contre toutes les fraudes, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent.

25 Septembre 2017 : Annexe au bilan économique de fin de saison 2017.